



## PROCÈS VERBAL

Date de la convocation :	27 mars 2024
Date d'affichage :	27 mars 2024
Nombre de délégués titulaires en exercice :	16
Nombre de délégués titulaires présents :	9
Nombre de délégués excusés :	3
Nombre de délégués absent :	4
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de votes :	12

### Séance du 2 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à dix-neuf heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin des Dorons dûment convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Maison de la Coopération Intercommunale - 133 Quai Saint Réal - 73600 Moûtiers, sous la présidence de Monsieur Nouare KISMOUNE, Président.

#### Étaient présents :

Communauté de communes

Val Vanoise :	Jean-Marc BELLEVILLE, Gabriel BLANC, Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN, Jean-Yves PACHOD
LES BELLEVILLE:	Romain SOLLIER
MOUTIERS :	Nouare KISMOUNE, Florence SCARPETTA
SAINT MARCEL :	Sébastien SAVOV

#### Étaient excusés :

Communauté de communes

Val Vanoise :	Florence SURELLE (pouvoir à Thierry MONIN)
HAUTECOUR :	Joseph SELLIER (pouvoir à Romain SOLLIER)
SALINS-FONTAINE :	Stéphane PORTHEAULT (pouvoir à Florence SCARPETTA)

#### Étaient absents :

HAUTECOUR :	Florian PABOEUF
LES BELLEVILLE:	Dominique DUNAND
SAINT MARCEL :	Eric SUINO
SALINS-FONTAINE :	Jean-Maurice MATHELET

## ORDRE DU JOUR

1. Nomination secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024
3. Arrêt du compte de gestion 2023
4. Arrêt du compte administratif 2023
5. Affectation des résultats 2023
6. Approbation du budget primitif 2024
7. Etablissement des contributions 2024 des communes membres du Syndicat
8. Informations, calendriers et questions diverses

Début de la séance : 19 heures

### 1. Nomination secrétaire de séance

*Florence SCARPETTA est nommée secrétaire de séance*

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

*Le procès verbal est approuvé.*

### 3. Arrêt du compte de gestion 2023

Le Vice-Président délégué aux finances rappellera qu'il convient, comme chaque année, d'approuver le compte de gestion du Trésorier et de lui donner quitus.

Le compte de gestion sera présenté au Comité syndical une fois le compte de gestion transmis par la trésorerie.

**Cet exposé entendu, il sera proposé au Comité syndical d'approuver l'arrêt du compte de gestion 2023 et de donner quitus au Trésorier.**

<b>Vote Pour : 7</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 5</b> <i>Gabriel BLANC, Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN et le pouvoir de Florence SURELLE, Jean-Yves PACHOD</i>
----------------------	-------------------	--

### 4. Arrêt du compte administratif 2023

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année N+1. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Le Vice-Président délégué aux finances présentera le compte administratif au Comité syndical pour approbation.

Fonctionnement	CA 2023
Dépenses	263 190,55
Recettes	302 867,88
Résultat exercice 2023	39 677,33
Résultat 2022 reporté	50 535
<b>Résultat total 2023 à reporter</b>	<b>90 212,33</b>

Investissement	CA 2023
Dépenses	205 609,41
Recettes	431 257,53
Résultat exercice 2023	225 648,12
Résultat 2022 reporté	234 016,49
<b>Résultat total 2023 à reporter</b>	<b>459 664,61</b>

Reste à Réaliser Dépenses	51 873,56
Reste à Réaliser Recettes	0,0
<b>Besoin de financement supplémentaire</b>	<b>51 873,36</b>

**Souligne**, que le Compte Administratif 2023, comporte une erreur d'écriture de 0,38 € au niveau du report de la section d'exploitation de N-I qui est de 50 535 € au lieu de 50 534,62 €. En conséquence, l'excédent de clôture est de 90 212,33 € (au lieu de 90 211,95 €) et l'excédent global de clôture est 549 876,94 € (au lieu de 549 876,56 €)

**Dit** que le compte de Gestion dressé par le Trésorier Principal doit prévaloir

**Arrête** les résultats définitifs tels que résumés au point n°1

**Cet exposé entendu, il sera proposé au Comité syndical d'approuver l'arrêt du compte administratif 2023.**

*Le Président, Monsieur Nouare KISMOUNE, se retire avant le vote.*

<b>Vote Pour : 6</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 5</b> <i>Gabriel BLANC, Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN et le pouvoir de Florence SURELLE, Jean-Yves PACHOD</i>
----------------------	-------------------	--

##### **5. Affectation des résultats 2023**

Le Vice-Président délégué aux finances soumettra au Comité syndical pour approbation l'affectation des résultats 2023 suivante :

002 : report en Fonctionnement : 90 211,95 €

001 : report en Investissement : 459 664,61 €

Cet exposé entendu, il sera proposé au Comité syndical d'approuver cette affectation.

<b>Vote Pour : 7</b>	<b>Contre : 5</b> <i>Gabriel BLANC, Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN et le pouvoir de Florence SURELLE, Jean-Yves PACHOD</i>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	--	-----------------------

#### 6. Approbation du budget primitif 2024

Le Président et le Vice-Président délégué aux finances présenteront le budget primitif 2024 au Comité syndical. Après un rappel des différents points développés à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, le projet de budget primitif 2024 est présenté au Comité Syndical.

Vu les articles L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

**A l'issue de cette présentation exhaustive, il sera proposé au Comité syndical**

**d'APPROUVER** le budget primitif 2024 du Syndicat qui s'équilibre à :

En fonctionnement : 377 520,61 €

En investissement : 685 715,94 €

*Monsieur Romain SOLLIER souhaite savoir si les travaux sur le bâtiment de la STEP pour éviter l'affaissement sont prévus cette année.*

*Monsieur Nouare KISMOUNE acquiesce.*

<b>Vote Pour : 7</b>	<b>Contre : 5</b> <i>Gabriel BLANC, Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN et le pouvoir de Florence SURELLE, Jean-Yves PACHOD</i>	<b>Abstention : 1</b> <i>Jean-Marc BELLEVILLE</i>
----------------------	--	--

#### 7. Etablissement des contributions 2024 des communes membres du Syndicat

Le Président rappelle que les contributions des communes membres pour la participation aux frais de fonctionnement du Syndicat ont été calculées selon une clef de répartition définie par le groupe de travail réuni à deux reprises depuis le précédent et approuvé par le conseil syndical du 27 juin 2023.

Le Président applique la nouvelle clé de répartition validée en 2023 établie en fonction des volumes facturés aux abonnés du service assainissement en m<sup>3</sup> en prenant la moyenne sur 5 ans à partir de N-2.

	2018	2019	2020	2021	2022	MOYENNE N-2 à N-6	%
<b>LES BELLEVILLE VILLARLURIN</b>	7 675	10 614	10 613	10 614	10252	9 953,60	1,14%
<b>HAUTECOUR</b>	7 875	7 021	8 523	8 523	8 264	8 041,20	0,92%

<b>MOUTIERS</b>	159 789	210 733	193 856	178 120	185 905	185 680,60	21,15%
<b>SAINT MARCEL</b>	15 756	15 756	15 756	15 756	15 756	15 756,00	1,79%
<b>SALINS LES THERMES</b>	60 671	53 724	45 344	45 344	51 186	51 253,80	5,84%
<b>BRIDES LES BAINS</b>	136 743	123 433	108 590	95 700	107 261	114 345,40	13,02%
<b>COURCHEVEL LA PERRIÈRE</b>	72 372	67 629	55 924	67 629	44 333	61 577,40	7,01%
<b>MERIBEL LES ALLUES</b>	470 012	452 893	421 999	386 697	414 050	429 130,20	48,87%
<b>TOTAL</b>						875 738,20	100%

Le tableau des contributions 2024 proposées est le suivant :

<b>Commune</b>	<b>moyenne en pourcentage sur 5 ans (N-2 à N-6)</b>	<b>MONTANTS 2024</b>
<b>LES BELLEVILLE VILLARLURIN</b>	1,40%	2 799,67 €
<b>HAUTECOUR</b>	0,92%	1 831,55 €
<b>MOUTIERS</b>	21,15%	42 292,59 €
<b>SAINT MARCEL</b>	1,79%	3 588,75 €
<b>SALINS-FONTAINE</b>	5,84%	11 674,11 €
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL VANOISE</b>	68,91%	137 813,32 €
	100,00%	200 000,00 €

Cet exposé entendu, il est proposé au Comité syndical d'approuver l'établissement des contributions 2024 des communes membres du Syndicat.

**Il est proposé au conseil syndical,**

**d'APPROUVER** l'établissement des contributions 2024 des communes membres du Syndicat selon une clef de répartition des contributions des communes membres en fonction des volumes facturés aux abonnés du service assainissement en m<sup>3</sup> en prenant la moyenne sur 5 ans à partir de N-2.

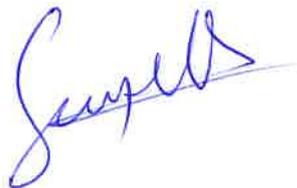
<b>Vote Pour : 7</b>	<b>Contre : 6</b> <i>Gabriel BLANC, Thibaud FALCOZ, Thierry MONIN et le pouvoir de Florence SURELLE, Jean-Yves PACHOD, Jean-Marc BELLEVILLE</i>	<b>Abstention : 0</b>
----------------------	--	-----------------------

**8. Informations, calendriers et questions diverses :**

- *Monsieur Champoussin, Manager du Service Local Assainissement Véolia, informe les élus du lancement d'une campagne de sensibilisation des micropolluants. Monsieur Nouare Kismoune propose d'associer les services de communication des communes du Syndicat des Dorons.*

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h50*

La secrétaire de séance,  
Florence SCARPETTA



Le Président,  
Nouare KISMOUNE

